

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EFFECTIF MOYEN ¹

¹ Décision D-2002-175 du 14 août 2002 (R-3482-2002), Annexe 1.

L'effectif moyen annuel du Transporteur correspond au nombre d'années personnes du personnel (effectif permanent et temporaire) qui a été affecté aux activités réglementées de transport d'électricité.

Effectif moyen annuel

Catégorie	2001	2002	2003	2004
Permanent	2 981	2 993	3 043	3 050
Temporaire	272	279	264	277
Effectif moyen total	3 253	3 272	3 307	3 327

L'évolution de l'effectif au cours de l'année 2004 est présentée à la page suivante.

